



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Catherine Séguin, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **13 février 2024 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2024-20002 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre une marge latérale droite du garage isolé à 0.94 mètre au lieu du minimum de 2 mètres prescrit par le règlement de zonage 3001, article 141, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Alain Thiffault arpenteur-géomètre, dossier S-28 255-4, minute 46 946 en date du 28 mars 2022.

Identification du site concerné : Matricule : 5663-06-5179
Cadastre : 3 376 621
Adresse : 110, rue de la Réserve

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 25 janvier 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca